

LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU NORD

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L3221-3 conférant au Président du Conseil départemental le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux Vice-présidents ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1111-6 modifié par la loi du 21 février 2022 ;

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale ;

Vu le décret n°2014-90 du 31 janvier 2014, et notamment son article 6, portant application de l'article 2 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2021/230 du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection des membres de la Commission permanente autres que le Président ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° DAJAP/2022/320 du 26 septembre 2022 relative à la composition de la Commission permanente et constatant la désignation de ses membres autres que le Président et, notamment, de 15 Vice-présidents ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/87 du 21 mars 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental n° DAJAP/2023/205 du 26 juin 2023 relative à la désignation des représentants du Département au sein des instances ou organismes extérieurs ;

Vu l'arrêté du 15 décembre 2021 portant délégation de fonction et de signature aux 15 Vice-présidents du Conseil départemental pour conduire, chacun en ce qui le concerne, la préparation des affaires du département et notamment Monsieur Sébastien SEGUIN en matière de tourisme et de mobilité douce ;

Vu l'arrêté de déport de Monsieur Sébastien SEGUIN n° AR-DAJAP/2022/990 du 2 janvier 2023 ;

Considérant qu'en application du décret susvisé, les Vice-présidents informent par écrit le président du Conseil départemental de la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences afin de prévenir toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial ou objectif de leurs fonctions ;

Considérant qu'en application de l'article L1111-6 du Code général des Collectivités Territoriales, le déport dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts est obligatoire concernant les désignations en vertu de la loi dès lors que les délibérations en cours portent sur une dépense non obligatoire au sens de l'article L1612-15 du Code général des Collectivités Territoriales. Tel est aussi le cas des désignations dans les organismes extérieurs en vertu des textes qui les régissent ;

Considérant qu'en application de la loi n°2014-907 du 11 octobre 2013, la prévention des conflits d'intérêts tient également compte des fonctions exercées par un membre de la famille dans le but d'éviter toute situation d'interférence ayant ou donnant l'apparence d'un conflit d'intérêts ;

Considérant que Monsieur Sébastien SEGUIN a adressé sa déclaration d'activités, il appartient à Monsieur le Président du Conseil départemental de déterminer la liste des questions pour lesquelles Monsieur Sébastien SEGUIN doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

ARRETE

- ARTICLE 1.** Le tableau annexé à l'arrêté n° AR-DAJAP/2022/990 sus-visé est remplacé par le tableau joint au présent arrêté.
- ARTICLE 2.** Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant le Président du Conseil départemental ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télé-recours citoyens » accessible par le site www.telerecours.fr.
- ARTICLE 3.** Le présent arrêté sera transmis au préfet et publié sur le site www.lenord.fr.

Fait à Lille le 22 août 2023

Christian POIRET
Président du Département du Nord

Accusé de réception de la préfecture : 059-225900018-20230822-230822H19392H1-AR

Date de réception en préfecture le : 24 août 2023

Affiché le : 24 août 2023

Liste des désignations de Monsieur Sébastien SEGUIN

| Nom de l'organisme | Instance | Fonction | Qualité | Date de désignation | Observations |
|---|---|-----------|---------------------------------------|---------------------|--|
| ADRC – Vélo et territoires | En qualité de « membres adhérents » à l'Assemblée générale | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 27/09/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| AGF – Association des gîtes de France du Nord | Assemblée générale et Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 26/09/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| Association – Lille 3000 | Collège institutionnel pour l'Assemblée générale et le Conseil d'administration | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 26/09/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| Association - Réussir en Sambre Avesnois | Assemblée générale et Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Département | 30/05/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| AVESNES-SUR-HELPE – Collège privé Sainte-Thérèse | Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges privés. |
| CAUE Nord – Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement du Nord | Assemblée générale et Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CDESI – Commission départementale des espaces, sites et itinéraires relatifs aux sports de nature | Collège institutionnel | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CDNPS – Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites | Formation « Carrières » | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CDPAR – Conseil départemental des partenariats agricoles et ruraux | Conseils des partenariats agricoles et ruraux | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CDPENAF – Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers | Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers | Suppléant | Représentant du Président | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CDSR – Commission Départementale de la Sécurité Routière | Commission départementale | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |

| | | | | | |
|--|--|-----------|---------------------------------------|------------|---|
| CDSR – Commission Départementale de la Sécurité Routière | Formation spécialisée en matière d'agrément des gardiens de fourrières automobiles et de leurs installations | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CDSR – Commission Départementale de la Sécurité Routière | Formation spécialisée en matière d'autorisation, d'organisation de manifestations sportives | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CFPE – Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat pour le Département du Nord | CFPE n° 6 de l'arrondissement d'Avesnes-sur-Helpe | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CH – Le Quesnoy – Centre hospitalier de Le Quesnoy | Conseil de surveillance | Titulaire | Représentant du Président | 18/10/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les centres hospitaliers. |
| CLE SAGE SAMBRE – Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin versant de la Sambre | Collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CNVVF – Conseil National des Villes et Villages Fleuris | Assemblée générale | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 26/09/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| COJOP – Paris 2024 | Comité de pilotage « Jeux Olympiques et Paralympiques » | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 26/09/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CRS – Conférences régionales des sports | Conférence régionale du sport | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| CRT – Comité Régional du Tourisme et des Congrès Hauts-de-France | Membres de droit de l'association | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 26/09/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| EA – Ecomusée de l'Avesnois | Conseil d'administration | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 27/09/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| EHPAD-LANDRECIES – Maison de retraite Résidence du Pays de Mormal | Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Département | 19/07/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les EHPAD. |

| | | | | | |
|--|---|------------------|--|-------------------|---|
| GECT – Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortijk-Tournai | Commission politique axe 2 « Eurométropole, mobilité interne et accessibilité internationale » | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| GECT – Groupement Européen de Coopération Territoriale Eurométropole Lille-Kortijk-Tournai | Commission politique axe 3 « Eurométropole bleue et verte » | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| Groupement d'Intérêt Economique « ATOUT France, Agence Française de Développement Touristique » | Assemblée générale | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 26/06/2023 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| HAUTMONT – Collège public Pierre de Ronsard | Conseil d'administration | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics. |
| HAUTMONT – Collège public Saint Exupéry | Conseil d'administration | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics. |
| HDFL – Hôpital Départemental de Felleries-Liessies | Conseil de surveillance | Titulaire | Représentant du Président | 18/10/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les centres hospitaliers. |
| iNORD – Agence d'ingénierie départementale du Nord | Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| LANDRECIES – Collège public Duplex | Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics. |
| LaTangente – Comité départemental du Tourisme du Nord | Assemblée générale et Conseil d'administration | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |

| | | | | | |
|--|--|-----------|---------------------------------------|------------|---|
| LE QUESNOY – Collège public Eugène Thomas | Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics. |
| OTL – Office de Tourisme de Lille | Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 26/09/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| OTN-RT – Office de Tourisme du Nord – Relais Territorial | Assemblée générale et Conseil d'administration | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 26/09/2022 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |
| POIS-DU-NORD – Collège public Montaigne | Conseil d'administration | Suppléant | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Pas de déport en cas de délibération qui ne concerne pas une dépense, qui concerne une dépense obligatoire ou qui concerne tous les collèges publics. |
| SMPNR AVESNOIS – Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois | Comité syndical | Titulaire | Représentant du Conseil Départemental | 19/07/2021 | Déport si la délibération porte sur une dépense non obligatoire. |

Fonctions externes de Monsieur Sébastien SEGUIN

| Nom de l'organisme | Fonction | Date de début | Date de Fin | Observation |
|---|---------------------------------|-------------------|-------------|-----------------------------|
| Commune de Avesnes-sur-Helpe | Maire | 13/06/2020 | | Déport systématique. |
| Communauté de communes du cœur de l'Avesnois | Conseiller communautaire | 13/06/2020 | | Déport systématique. |
| Centre social Le nouvel air | Membre du collège mairie | 13/03/2023 | | Déport systématique. |